

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-8

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME: VIE SCOLAIRE
SUBVENTION AU CRDP D'ALSACE**

Résumé : Dans le cadre du BP 2008, le Conseil Général a donné délégation à la Commission permanente pour l'affectation des subventions liées à la vie scolaire.

Le présent rapport concerne le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace. Le montant de la subvention proposée s'élève à 63 000 €.

Par délibération n° 2008/I-8/02 du 13 décembre 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions de fonctionnement liées à la vie scolaire.

Un crédit total de fonctionnement de 63 000 € a été prévu à cet effet, au chapitre 65, nature 65738, fonction 28 du budget départemental en 2008, pour le fonctionnement d'organismes publics.

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace est un établissement public de l'Etat, dont la mission est d'apporter aux enseignants, gratuitement ou non, une aide documentaire, y compris sous la forme informatique.

Le CRDP d'Alsace, installé à STRASBOURG, dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin : le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP du Haut-Rhin) qui n'a pas la personnalité juridique.

Chaque année, le Département contribue au financement du CRDP d'Alsace, pour le fonctionnement de l'antenne haut-rhinoise, créée en 1975.

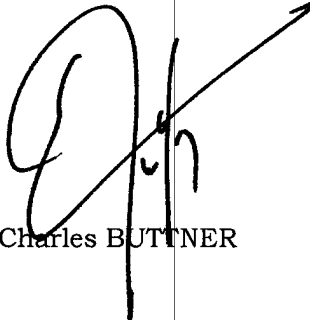
La subvention est actuellement versée dans le cadre d'une convention passée avec le CRDP le 28 avril 2004. Elle s'élevait à 63 000 € en 2007.

Le CRDP a sollicité une subvention de fonctionnement de 63 000 € au titre de l'année 2008, sur la base des objectifs présentés en annexe au rapport, étant entendu qu'une subvention d'investissement de 17 550 € a par ailleurs été sollicitée, et obtenue (délibération du Conseil Général du 13 décembre 2007) pour le renouvellement d'une fourgonnette.

Je vous propose :

- d'accorder une subvention de 63 000 € au CRDP d'Alsace pour le fonctionnement du CDDP du Haut-Rhin en 2008,
- de m'autoriser à signer le projet d'avenant annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du,

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2008

La subvention du Département a pour objet, en 2008 de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2 : montant de la subvention, en 2008

Au titre de 2008 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2008 sont les suivants :

I. Développement et diffusion des ressources éducatives.

A. Pour l'Education Nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.

- 1) Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées en direction des IEN et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés des sites du CDDP de COLMAR et de GUEBWILLER. Dépôts - relais au Centre de Ressources Drouot de MULHOUSE et au Centre de Ressources intercommunal du Val d'Argent à Sainte-Croix-aux-Mines, prêts documentaires généralistes et spécialisés langues, présentation de ressources, ingénierie, documentation. Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim, de Saintes-Marie-aux Mines...)
- 2) Conseils et aides à l'élaboration du fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des nouveaux collèges du Haut-Rhin.
- 3) Mise à disposition et gestion d'un fonds d'alsatiques au sein de la médiathèque du site de GUEBWILLER. Participation à la constitution d'un fonds documentaire pour l'enseignement bilingue, information des enseignants et des acteurs de l'éducation sur les outils et les ressources de la médiathèque commune CDDP-IUFM au sein du CFEB de GUEBWILLER, élaboration de bibliographies.
- 4) Mise en place d'expositions thématiques (les châteaux forts, le Japon en partenariat avec le CEEJA, la prévention routière, l'obésité, le développement durable et la biodiversité...)
- 5) Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en et hors ligne : école et cinéma, collège et cinéma, mercredis du patrimoine, expériences de l'Art...
- 6) Contribution du Conseil Général à la mise en place d'une charte départementale pour les pratiques vocales et le chant choral dans le département du Haut-Rhin.
- 7) Affiliation gratuite des collèges publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.
- 8) Sensibilisation des jeunes des écoles et des établissements du Haut-Rhin au patrimoine .
- 9) Création d'un fichier de littérature de jeunesse en langue allemande.
- 10) Mises en ligne et actualisation des Ressources et bibliographies sur le site INTERNET du CDDP du Haut-Rhin et du CRDP d'Alsace.

- 11) Participation à la création d'un centre de ressources « lecture-écriture-littérature de jeunesse en partenariat avec la ville de Mulhouse et la CAMSA (centre de ressources Drouot). Ouverture d'une antenne du CDDP dans cette structure au profit des acteurs de l'éducation du Bassin Centre.

B. Pour les acteurs des Contrats Educatifs Locaux (CEL).

- 1) Accompagnement documentaire dans le cadre des CEL, en matière d'éducation à l'image, d'éducation au cadre naturel et bâti, d'éducation à la culture scientifique et technique, etc...
- 2) Formation des intervenants des CEL à l'accompagnement et au soutien scolaire, au développement et à l'usage de l'informatique à l'école et au collège.
- 3) Aide à la recherche d'intervenants culturels locaux.

C. Pour le grand public.

- 1) Alimentation et optimisation de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
- 2) Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale.

II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.

- 1) Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental pour les acteurs des CEL .
- 2) Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
- 3) Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Haut-Rhin, OCCE68, CEEJA, DOA, CIDIL, univers du goût...).
- 4) Participation aux actions de prévention contre l'illettrisme, le développement de la littérature de jeunesse et de la maîtrise de la langue. (Drouot)

III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement. (TICE).

- 1) Aide à l'usage et au développement des TICE : conseil à l'équipement, aide aux projets, maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, présentation et prêt de ressources numériques, informatisation des BCD et des CDI, expérimentation et suivi des projets innovants (ex. ENT, e.twinning dans le Rhin supérieur...)

- 2) Participation à la mise en réseau des écoles, des collèges et des lycées publics et privés.

IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.

1. Participation à des colloques en partenariat avec le CFEB.
Organisation de journées des éditeurs généralistes et spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
2. Présence aux salons : Salon du livre de COLMAR, Foire du livre de SAINT-LOUIS, festival du livre de jeunesse RAM-DAM de Wittenheim, aide à l'organisation et présence au Salon Bilingo et d'expression régionale pour la jeunesse de GUEBWILLER.
3. Organisation de « mercredis du patrimoine », en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, pour les mercredis organisés sur son territoire au profit des enseignants de la maternelle au lycée sur la base du volontariat de ces derniers.

V. Edition.

1. Suivi des projets éditoriaux ou de productions audiovisuelles ou multimédias initiés dans le Haut-Rhin pour les classes bilingues ou valorisant le patrimoine départemental naturel, culturel et industriel.
2. Productions numériques en ligne: élaboration de dossiers documentaires et pédagogiques relatifs aux Arts, à la culture et au patrimoine (école et cinéma, collège et cinéma, mercredis du patrimoine, enseignement de l'allemand et en allemand, expériences de l'Art...).